

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2011-2012

---

26 JUIN 2012

---

PRÉFIGURATION DES RÉSULTATS

DE L'EXÉCUTION DU BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE  
2011 TRANSMISE PAR LA COUR DES COMPTES EN APPLICATION DE L'ARTICLE  
77 DES LOIS COORDONNÉES SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT(1)

—

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
PAR M. MICHEL DE LAMOTTE.

—

---

(1) Voir Doc. n°376 (2011-2012) n°1

## TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé de M. Nocent, représentant de la Cour des Comptes	3
2	Discussion	4

## MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission a examiné au cours de sa réunion du 26 juin 2012(2) la préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Communauté française pour l'année 2011 transmise par la Cour des Comptes en application de l'article 77 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat (doc. n° 376 (2011-2012) n° 1) – partim pour ce qui concerne ses compétences.

### 1 Exposé de M. Nocent, représentant de la Cour des Comptes

— DO 55 Enseignement supérieur hors universités et hautes écoles

M. Nocent déclare que la comparaison entre 2010 et 2011 des dépenses de traitements, ainsi rattachées à leur exercice respectif, a porté sur la variation hors indexation des crédits utilisés. Un différentiel d'inflation de 2,67 % a été appliqué en raison des indexations intervenues en juin 2011 et en octobre 2010.

En ce qui concerne la division organique 55 (Enseignement supérieur hors universités et hautes écoles) le différentiel d'inflation fait l'objet d'une pondération pour tenir compte du fait que les allocations des hautes écoles comportent une part destinée au fonctionnement.

Les dépenses de traitements et de fonctionnement pour les hautes écoles sont en progression de 4,2 millions d'euros (+ 1,09 %). L'enveloppe totale, qui leur est accordée (incluant des allocations d'équipement et de refinancement), progresse, quant à elle, de 5,6 millions d'euros (+ 1,53 %).

(2) Ont participé aux travaux de la Commission :

M. Collignon, Mme Kapompolé, M. Tachenion, M. Vervoort, Mme Yerna, M. Brotchi, M. Mouyard, Mme de Coster-Bauchau, M. Hazée, Mme Khattabi, M. Langendries (Président), M. de Lamotte

Ont assisté aux travaux de la Commission :

M. Elsen, M. du Bus de Warnaffe, membres du Parlement  
M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur

M. Nocent, représentant de la Cour des Comptes  
M. Drakidis, collaborateur au cabinet de M. le ministre Marcourt

Mme Poupe, collaboratrice au cabinet de M. le ministre Marcourt

Mme Petit, collaboratrice au cabinet de M. le ministre Marcourt

M. Lurkin, collaborateur au cabinet de M. le ministre Marcourt

M. Pirenne, expert du groupe PS  
Mme Lejeune de Schiervel, experte du groupe MR  
M. Lesuisse, expert du groupe ECOLO  
M. Zeller, expert du groupe cdH

Les enveloppes de fonctionnement versées aux hautes écoles sont en hausse pour le réseau libre subventionné (+ 2,58 % ou + 4,5 millions d'euros), stables pour le réseau officiel subventionné (+ 0,85 % ou + 0,9 million d'euros) et en diminution pour le réseau de la Communauté (-1,48 % ou -1,2 million d'euros).

Les dépenses hors enveloppe baissent de 1,4 million d'euros (-6,37 %) en raison de la réduction des dépenses consacrées aux agents en disponibilité et aux allocations familiales.

Compte tenu de l'intégration des instituts supérieurs d'architecture aux universités à partir de l'année académique 2010-2011, le budget ne comporte plus de dotations et de subventions de fonctionnement à la charge de la division organique 55. Il en va de même pour les traitements de leur personnel. Néanmoins, la Communauté française assure encore provisoirement la charge des traitements du personnel de l'institut de la Cambre et de l'institut intercommunal.

En 2011, les dépenses de traitements pour le personnel de l'institut intercommunal diminuent de 56,5 % (-2,4 millions d'euros) et sont stables pour celui de l'institut de la Cambre.

— DO 57 Enseignement artistique

M. Nocent expose que les dépenses de traitements de l'enseignement artistique progressent globalement de 4,4 millions d'euros (+ 3,13 %).

La hausse de 1,8 million d'euros des dépenses de l'enseignement supérieur (+ 3,38 %) se répartit comme suit : + 4,6 % (+ 1,1 million d'euros) pour le réseau de la Communauté, + 2,9 % (+ 0,3 million d'euros) pour le réseau subventionné officiel et + 2,3 % (+ 0,5 million d'euros) pour le réseau libre.

— Fonds budgétaires

En ce qui concerne les fonds budgétaires, la Cour relève que la création d'un centre de coordination et de gestion des fonds européens (CCG) pour l'enseignement supérieur, pourtant prévue à l'article 34 du décret du 1er février 2008, n'a été mise en œuvre que tardivement et ne s'est pas encore pleinement concrétisée à ce jour. En effet, le comptable chargé de la récupération des interventions européennes n'a été désigné que le 3 avril 2012 et les modalités de la collaboration avec l'Agence FSE ne sont pas encore définitivement adoptées (notamment pour l'approbation et la certification des dépenses).

## 2 Discussion

La préfiguration des résultats n'appelle pas de commentaire particulier.

La commission de l'Enseignement supérieur informe la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales et du Sport qu'elle a procédé à l'examen de la préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Communauté française pour l'année 2011 transmise par la Cour des Comptes en application de l'article 77 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat – partim pour les matières relevant de ses compétences.

A l'unanimité, il est fait confiance au Président et au rapporteur pour la rédaction du présent avis.

*Le rapporteur,*

*Le Président,*

M. de LAMOTTE

B. LANGENDRIES